

PAR COURRIEL

Longueuil, le 12 mai 2015

N/Réf : 200426349

Objet : Demande d'accès concernant le Certificat d'autorisation
émis pour la ferme du 2087 rang Charlotte à Saint-Simon

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 25 avril dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document demandé. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 13 novembre 1996 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fabrice Tremblay, répondant régional

p. j. (2)



Longueuil, le 13 novembre 1996

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Monsieur Jean-Louis Lajoie
2086, rang Charlotte
Saint-Simon QC J0H 1Y0

N/Réf. : 7710-16-01-0557001
1144006

Objet : Production animale

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 30 octobre 1996, reçue le 8 novembre 1996 et complétée le 12 novembre 1996, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

NATURE DU PROJET :

Établir un lieu d'entreposage de fumier (plate-forme de forme irrégulière) avec les caractéristiques suivantes:

- aire d'entreposage : 662.3 m²
- hauteur du mur : 2.03 m
- matériel utilisé : béton armé

Ériger un bâtiment d'élevage.

Augmenter le nombre d'unités animales passant de 40 à 71 unités animales.

Exploiter un établissement de production animale de 71 unités animales de bovidés sur fumier solide, réparties de la manière suivante:

- Bâtiment n° 5570.01 : 24 UA (5 vaches (700 kg), 15 taures (18-24 mois), 15 génisses (10-18 mois), 15 génisses (2-10 mois) et 5 veaux (0-2 mois))
- Bâtiment n° 5570.02 : 47 UA (47 vaches (700 kg))



CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7710-16-01-0557001
1144006

Le 13 novembre 1996

EMPLACEMENT :

Lot et cadastre : 437, cadastre de la Paroisse de Saint-Simon
Adresse : 2086, rang Charlotte
Municipalité (désignation) : Saint-Simon (P)
M.R.C. : Les Maskoutains

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, signée par monsieur Jean-Louis Lajoie, 30 octobre 1996;
- Plans et devis, signés et scellés par madame Guylaine Dion, ing., Techni-Plan, 7 novembre 1996;
- Lettre au MEF, signée par monsieur Jean-Louis Lajoie, 12 novembre 1996, concernant l'échéancier de la construction de la plate-forme.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut.

Le présent certificat d'autorisation permet la réalisation du projet décrit ci-dessus à condition que celui-ci soit conforme aux données et renseignements énoncés plus haut. Toutefois, il devient caduc si le projet autorisé n'est pas entrepris dans les 18 mois de la date de délivrance du présent certificat d'autorisation.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



KC/AA/aa

Kathleen Carrière
Directrice régionale de la Montérégie

